

ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

BKF/021

Projet d'appui au développement des technologies de l'information et de la communication au Burkina Faso

FICHE SYNTHÉTIQUE

Pays	Burkina Faso
Titre long du projet	Projet d'appui au développement des technologies de l'information et de la communication au Burkina Faso
Titre court du projet	PADTIC BKF
Code LuxDev	BKF/021
Version du rapport	Mars 2021

NOTATION DU PROJET PAR LA MISSION D'ÉVALUATION

Notation globale (efficacité)	Résultat 1 : 4	
	Résultat 2 : 4 Échelle de 1 (résultats excellents, dépassant sensiblement les attentes) à 6 (l'action de développement est infructueuse ou la situation s'est plutôt dégradée).	
Notation des autres critères d'évaluation	Pertinence :	Objectifs : 2 Résultat 1 : 3 Résultat 2 : 2-3
	Effizienz :	4
	Durabilité :	Résultat 1 : 3
		Résultat 2 : 4

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'évaluation du BKF/021 - Projet d'appui au développement des technologies de l'information et de la communication au Burkina Faso a été réalisée un peu plus de trois ans après le démarrage du projet en avril 2017 et un peu moins d'un an avant sa fin programmée en juin 2021. Pour cette évaluation, LuxDev a mandaté ARTEMIS qui a mobilisé une équipe de quatre consultants : Sandrine Beaujean, évaluateur et chef d'équipe ; Tegawendé F. Bissyandé et Frédéric T. Ouedraogo, enseignants chercheurs et experts Technologies de l'information et de la communication ; Virginie Kremer pour l'assurance qualité.

L'évaluation a démarré en juillet 2020 avec une phase de recueil d'information qui s'est clôturée fin septembre 2020. La phase de recueil d'information a été ajustée pour tenir compte des restrictions de voyage imposées par la pandémie du COVID-19. Au total, 55 entretiens à distance ont été réalisés entre fin juillet et mi-octobre 2020. Des visites de sites ont été organisées courant septembre au niveau de structures administratives à Ouagadougou et dans les régions de Gaoua et de Bobo-Dioulasso. Une restitution à chaud des constats, conclusions et recommandations a eu lieu avec LuxDev le 14 octobre 2020. Une première version du rapport provisoire a ensuite été soumise à LuxDev le 3 novembre 2020¹, qui a fait part de ses commentaires le 25 novembre 2020. Une deuxième version provisoire du rapport a été livrée à LuxDev le 4 décembre 2020. Une restitution impliquant LuxDev et le ministère des Affaires étrangères et européennes a eu lieu le 12 janvier 2021 en distanciel. Une restitution élargie à l'ensemble des parties prenantes a eu lieu à Ouagadougou le 5 février 2021. Les derniers commentaires ont été reçus le 3 mars 2021. ARTEMIS a livré la version finale du rapport d'évaluation le 30 mars 2021.

L'évaluation visait :

- à analyser les résultats et les objectifs spécifiques atteints au moment de l'évaluation par rapport à ce qui avait été prévu dans le Document technique et financier ;
- à analyser les résultats atteints par le projet en termes de développement durable et inclusif par le renforcement des capacités ;
- à analyser la gestion et le suivi du projet en accordant une attention particulière aux principes d'harmonisation et d'alignement et au dispositif de monitoring ;
- à évaluer les résultats selon les critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité ; et
- à répondre à des questions spécifiques portant notamment sur la prise en compte de la dégradation du contexte sécuritaire et du montage institutionnel et de l'accord tripartite liant l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication, LuxDev et SES TechCom.

Trois facteurs externes au projet ayant significativement influencé les résultats de l'évaluation ont été pris en compte dans l'analyse :

- plus de trois ans se sont écoulés entre le moment où le projet a été formulé en 2013-14 et où il a effectivement démarré en 2017. Ce délai est lié à l'instabilité politique qu'a connue le Burkina Faso à partir de fin 2014 et au temps nécessaire pour la nouvelle équipe gouvernementale mise en place début 2016 pour revoir ses priorités. Malgré quelques ajustements, la mise en œuvre du projet a globalement suivi la formulation de 2013-2014 et n'a pas suffisamment pris en compte l'évolution du secteur et, en particulier, du cadre organisationnel de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication ;
- la signature du protocole d'accord du BKF/021 allait de pair avec la signature d'un contrat commercial entre SES TechCom et le gouvernement du Burkina Faso pour la location de la bande passante. Ce contrat commercial n'est pas inclus dans le BKF/021 et donc sort du champ de l'évaluation. Toutefois, il a des effets ou présente des risques potentiels sur la performance du projet qui ont été pris en compte dans l'analyse ;

¹ La remise du rapport d'évaluation, initialement prévue pour novembre 2020, a été repoussée pour des raisons de calendrier propres au projet. Ce décalage a permis de synchroniser le calendrier de l'évaluation du BKF/021 et de la revue à mi-parcours du Programme indicatif de coopération entre le Burkina Faso et la Luxembourg.

- la finalité du BKF/021 n'est pas harmonisée au niveau des parties prenantes. Certains présentent le projet comme amenant une solution satellitaire back-up à la fibre optique, d'autres comme une solution au désenclavement numérique de l'administration grâce au satellite et d'autres encore le voient comme une combinaison des deux. Au moment de l'identification et de la formulation, le BKF/021 était vu comme un projet de développement institutionnel et d'infrastructures de transport et d'accès à la bande passante satellitaire pour **désenclaver les zones isolées**. Au moment de l'évaluation, le BKF/021 est un projet de développement institutionnel et d'infrastructures de transport et d'accès de la bande passante, qu'elle soit issue de la fibre optique ou du satellite, **de grande envergure couvrant le territoire national**.

Le BKF/021 contribue à la Stratégie nationale de développement de l'économie numérique 2018-2027 et à la promotion de la bonne gouvernance politique et administrative en améliorant l'efficacité et l'efficience de l'administration publique, ce qui est son objectif global. La réalisation de l'objectif spécifique « Améliorer la disponibilité, l'efficacité et l'accessibilité de l'offre de services de communication électronique auprès de l'administration publique » est partielle et toujours en cours au moment de l'évaluation ; elle est suspendue à l'opérationnalisation définitive et la pleine exploitation de l'infrastructure mise en place par le projet ainsi qu'aux capacités de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication à gérer et maintenir cette infrastructure. L'amélioration de l'infrastructure de télécommunication est nécessaire pour réussir la transformation digitale de l'administration et ainsi assurer la bonne gouvernance. La crise du COVID-19 a accentué la pression pour des systèmes de communication et de connectivité plus performants et l'infrastructure qui a été construite est certainement une base solide pour accélérer l'effort national sur le digital.

Le BKF/021 vise deux résultats :

- résultat 1 : « L'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication est en capacité organisationnelle, technique et financière d'assurer la mise en œuvre pérenne des projets et programmes de développement des technologies de l'information et de la communication ». Au moment de l'évaluation², les livrables prévus sous le résultat 1 étaient disponibles et validés par le Conseil d'administration de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication. Une étude complémentaire sur le processus de transformation juridique de l'Agence était en cours au moment de l'évaluation ;
- résultat 2 : « Le Burkina Faso dispose d'une infrastructure réseau informatique national de l'administration renforcée par satellites ». Le résultat 2 constitue le cœur du BKF/021. Au moment de l'évaluation, les stations O3b sont installées et opérationnelles, l'infrastructure terrestre de transport de la connectivité est pratiquement finalisée et la modernisation des bâtiments administratifs en cours. La réalisation de ce résultat est tributaire de la capacité du projet et des acteurs à résoudre les difficultés identifiées par l'évaluation, en particulier l'alimentation énergétique de l'infrastructure.

En termes de pertinence. Les objectifs du projet répondent à un besoin avéré qui est le renforcement de la connectivité de l'administration publique, en particulier dans les zones les plus isolées. Au moment de la formulation du projet (2013/2014), les deux résultats sont pertinents avec un besoin avéré de renforcer les capacités techniques, organisationnelles et financières de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication et un besoin de renforcer l'infrastructure du réseau informatique national de l'administration. Au démarrage du projet (en 2017), la pertinence des résultats est moindre du fait des évolutions de l'écosystème :

- résultat 1 : Les documents organisationnels produits n'ont pas suffisamment tenu compte de l'évolution de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication qui, entre la formulation et le démarrage du projet, s'était organisée pour gérer d'autres projets d'envergure. La cartographie mise à jour des infrastructures de communication nationales (non disponible au moment de l'évaluation) reste un élément très pertinent. Les livrables liés à la vision et la stratégie de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication sont qualifiés par certains de boussole ;

² L'évaluation porte sur la période allant d'avril 2017 jusque septembre 2020.

- résultat 2 : L'envergure des constellations déployées par le BKF/021 fait de son infrastructure une solution de premier ordre permettant d'assurer la connectivité de l'administration, qu'elle soit issue de la fibre optique ou du satellite, sur la majorité du territoire national. **L'infrastructure du BKF/021** est donc pertinente, même si son maillage est davantage redondant que complémentaire à celui de la fibre optique. Étant donné son coût, la **solution satellitaire** gagnerait en pertinence dans les cas où elle favorise l'accès dans des zones isolées où la fibre optique n'arrive pas, et moins lorsqu'elle est vue comme une solution de back-up à la fibre optique.

En termes de cohérence. De par son envergure, l'infrastructure du BKF/021 présente un maillage comparable à celui de la fibre optique, ce qui pose question par rapport à la coordination et complémentarité, notamment avec le Backbone. Certains ministères continuent de bénéficier d'appui technologies de l'information et de la communication directement d'autres partenaires techniques et financiers, sans implication de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication. Ce constat est également lié au fait qu'il n'y a quasiment pas de coordination entre partenaires techniques et financiers actifs dans le secteur.

En termes d'efficacité :

- résultat 1 : L'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication n'est pas encore en pleine capacité organisationnelle et financière pour assurer la mise en œuvre pérenne des projets et programmes de développement des technologies de l'information et de la communication. La transformation de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication, sa capacité à sécuriser ses ressources et à développer une plus grande autonomie financière ainsi que son leadership sont des éléments clés à prendre en compte pour l'atteinte du résultat. Il y a un décalage entre les livrables, leur niveau d'activation et le résultat auquel ils devaient conduire. À noter que l'atteinte du résultat 1 dépasse la seule contribution du BKF/021. Certains livrables ont permis d'engager une réflexion sur la question de la transformation juridique de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication. À noter les délais qui existent dans la production de la cartographie des infrastructures nationales de communication ;
- résultat 2 : Au moment de l'évaluation, le Burkina Faso ne dispose pas encore d'un réseau informatique national de l'administration renforcé par satellites. En effet, même si l'infrastructure de transport est pratiquement totalement déployée, elle n'est pas encore pleinement opérationnelle et ne bénéficie pas encore au réseau informatique national de l'administration. La réalisation du résultat 2 est contrainte par de nombreux facteurs défavorables. Il y a des axes d'amélioration mais l'évaluation s'interroge sur la possibilité de réaliser ces améliorations dans le temps qu'il reste d'ici à la fin du projet ; il s'agit de finaliser les travaux de déploiement du système solaire du batch 2 et la modernisation des bâtiments administratifs, de paramétrer le réseau, et surtout d'assurer un approvisionnement de qualité en énergie solaire du batch 1.

En termes d'efficacité. Le projet a subi des retards conséquents au démarrage et pendant sa mise en œuvre. Le calendrier du résultat 1 a été impacté par trois changements successifs à la tête de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication, par l'approche participative pour l'élaboration et la validation des livrables et par la défaillance d'un des prestataires. Le résultat 2 a été retardé par de multiples facteurs : la non-disponibilité de l'énergie sur les sites au démarrage ; le non-respect des engagements budgétaires de la contrepartie ; la dégradation du contexte sécuritaire ; la connaissance et prise en compte tardives des exigences environnementales ; le manque de sensibilisation des populations proches des sites d'implantation des pylônes ; le retard dans le déploiement du batch 1 et la pandémie du COVID-19. Au vu de toutes les difficultés rencontrées, les acteurs peuvent se féliciter de n'avoir « que » un an et demi de retard dans le déploiement de l'infrastructure. Au niveau budgétaire, plusieurs facteurs limitent l'efficacité, notamment le non-respect des engagements de la contrepartie ; le non-recours à la colocation de pylônes existants ; le déclenchement prématuré de la bande passante. Le résultat 2 a fait l'objet d'une entente directe entre LuxDev et SES TechCom, impliqué dès la formulation. Le budget n'a pas pu bénéficier d'une mise en concurrence qui aurait permis d'optimiser l'utilisation du budget.

En termes de durabilité. Il y a un risque d'obsolescence des livrables du résultat 1 s'ils ne sont pas activés rapidement. La durabilité des équipements actifs du résultat 2 pose question. Il n'y a pas encore de stratégie, ni de mécanismes de maintenance et de gestion adaptés à cette nouvelle infrastructure d'envergure ; ni de mécanismes pour assurer leur financement. L'évaluation estime que les capacités et les ressources dont disposent l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication actuellement ne sont pas suffisantes.

Le projet a pris les mesures nécessaires pour assurer la **gouvernance pour le développement**. Par contre, les **thématiques horizontales** liées au genre et à l'environnement ont été négligées dans la formulation et la mise en œuvre du projet.

Deux **bonnes pratiques** sont relevées. Même si elles n'ont pas abouti dans le cadre du BKF/021, elles présentent un potentiel pour la capitalisation :

- dans ce type de projet, la réalisation d'un pilote ou d'une démarche progressive et incrémentale permet de tirer les leçons pour un passage à l'échelle ;
- le BKF/021 s'appuie sur un concept holistique avec un volet renforcement de capacités, un volet infrastructure et un volet capacité de connexion (au travers du contrat commercial avec SES TechCom). L'intégration et les synergies entre ces volets sont fondamentales.

Trois **leçons** sont tirées à l'issue de l'évaluation :

- en cas de délais important entre la formulation et la mise en œuvre, il est important de prendre le temps pour ajuster les interventions au contexte qui évolue ;
- dans un contexte de partenariat multi-acteurs, les intentions de la coopération peuvent être difficilement lisibles lorsque le positionnement, les rôles et responsabilités des parties prenantes s'inscrivent dans des modalités de mise en œuvre qui manquent de clarté et ne relèvent pas directement de leurs prérogatives ou expertises ;
- dans un projet de technologies de l'information et de la communication, l'approvisionnement en énergie de bout en bout, c'est-à-dire depuis la station de réception jusqu'à l'utilisateur en passant par le pylône, est une condition pour l'exploitation optimale de l'infrastructure.

Même si l'évaluation peut sembler critique, elle n'en reste pas moins très optimiste par rapport au potentiel que présente l'infrastructure déployée compte tenu des besoins dans le secteur et de l'ambition du gouvernement burkinabè par rapport à la transformation de l'administration.

Les **recommandations** formulées sont adressées aux différents acteurs du projet, pour une activation à court ou moyen terme.

À court terme	À tous les partenaires
	R1 - Clarifier la finalité sur le BKF/021 et ajuster le discours
	À LuxDev
	R2 - Poursuivre la mise à jour de la cartographie des infrastructures de communication au niveau national
	R3 - Poursuivre la recherche d'une solution durable à la sécurisation du réseau et déployer les outils de gestion des flux
	À l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication
	R4 - Définir une stratégie et mobiliser une équipe pérenne pour assurer l'appropriation du Système d'information géographique
	R5 - Identifier et mettre en place une solution rapide aux problèmes d'alimentation
	R6 - Définir en priorité un plan de gestion/maintenance adapté à l'infrastructure déployée par le BKF/021
À SES TechCom	
R7 - Être proactif jusqu'à la mise en valeur des installations	
À moyen terme	Au ministère des Affaires étrangères et européennes / direction de la Coopération et de l'Action humanitaire
	R8 - S'appuyer sur les enseignements du BKF/021 pour consolider sa stratégie de partenariat multi-acteurs
	R9 - Investir exclusivement sur les activités prévues dans le cadre de la planification nationale
	R10 - Conditionner les futurs projets de technologies de l'information et de la communication à la mise en place d'une stratégie claire pour l'autonomie de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication et à la mise en œuvre d'une option proposée dans le résultat 1
	R11 - Conditionner les investissements et les échéances du projet à l'atteinte de résultats du côté de la contrepartie nationale
	R12 - Poursuivre l'appui dans le secteur des technologies de l'information et de la communication en reconsidérant le résultat 3
	R13 - Privilégier les interventions visant au renforcement du capital humain (soft) plutôt que de l'infrastructure (hard)
	R14 - S'impliquer davantage dans le Cadre sectoriel de dialogue - Infrastructures de transport, de communication et d'habitat
	R15 - Reconsidérer l'intégration des thématiques transversales
	À SES TechCom
	R16 - S'approprier davantage les pratiques et les principes de l'efficacité de l'aide au développement
	Au ministère du Développement de l'économie numérique et des postes
	R17 - Accélérer la réforme et la transformation juridique de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication
	R18 - Renforcer la cohérence des projets nationaux portant sur les infrastructures technologies de l'information et de la communication
R19 - Clarifier la place des infrastructures du BKF/021 dans le Schéma directeur d'aménagement numérique	
Au ministère de l'Économie, des Finances et du Développement	
R20 - Consolider budgétairement la position et le rôle de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication dans la gestion des actifs du numérique au Burkina Faso	

PRISE DE POSITION DE SES CONCERNANT L'ÉVALUATION

- L'ensemble des installations sous la portée de SES ont été complétées à la date de fin du projet (08.03.2021) ;
- malgré que le 100% des installations sur la portée SES ont été aboutis, le système n'est pas encore pleinement opérationnel notamment à cause de :
 - l'énergie défaillante aux 31 pylônes du batch#1 et aux cinq sites O3b (tous sous responsabilité Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication). En plus ces systèmes solaires manquaient de modules de monitoring à distance, rendant le Centre d'opérations « aveugle » au cas où une coupure d'énergie arrivait (quel site est down ? combien de sites sont impactées ?),
 - la manque des Intercos (responsabilité d'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication),
 - les délais sur le volet « Interconnexions des LANs » (responsabilité partagée entre l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication et LuxDev). Liée à la décision du projet BKF/021 de scinder le câblage Ethernet des bâtiments de l'installation des *Customer Premises Equipments*. En plus le choix technologique (câblage Ethernet) n'a pas favorisé la rapide adoption, peut-être une solution sans fil (ex. routeur WiFi professionnel) aurait fait l'affaire spécialement aux bâtiments reculés abritant un nombre réduit de postes (<=20 fonctionnaires) ;
- l'opération d'un site quelconque tombait sous la responsabilité de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication des sa validation à moyen du procès-verbal de Reunions de Pilotage des Prestations de l'actif (à exception des cinq sites O3b de Ouaga, Bobo-Dioulasso, Gaoua, Tenkodogo, Dori*). En effet il n'y jamais eu un contrat entre le projet BKF/021 et SES pour l'opération et l'entretien des réseaux d'accès, de distribution et des *Customer Premises Equipments* :
 - (*) la location annuelle de la bande passante satellite incluait aussi les services associés pour le bon fonctionnement des cinq sites O3b (entretien curative et préventive des cinq sites O3b, le suivi et le monitoring des incidents via l'équipe local de SES, la gestion des pièces de rechange et des *Return Material Authorisation*, le remplacement des éléments défaillants sur les antennes O3b à aucun cout supplémentaire pour l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication malgré que la plupart des sources de panne est la mauvaise qualité de l'énergie fourni par l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication, les licences des équipements hébergés au Téléport O3b à Sintra y inclus mais non limitée au parefeu Fortinet, etc) ;
- il y a eu des réunions hebdomadaires tripartites tout au long du projet où l'actualité du projet était discutée (ex. évolution des chantiers, points bloquants et actions pour résolution, usage de la bande passante satellite). Par rapport à ce dernier point, SES partageait aussi chaque mois le rapport du trafic :
 - l'année 2020 l'utilisation moyenne de la capacité en liaison descendante (download) était de 41,6 % (137,3 Mbps sur le total de 330 Mbps), celle-là de la montante (upload) était de 11,2 % (30,2 Mbps sur le total de 270 Mbps),
 - 99 % du trafic download était générait sur le site O3b de Gaoua. Tout malgré la basse disponibilité de l'énergie là-bas et l'absence d'un agent d'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication sur place (fonctionne moins de 50 % du temps mensuel),
 - la plupart du trafic upload était générait sur le site O3b de Ouaga. Tout à fait normal car le trafic Intranet demandé par un *Customer Premises Equipment* quelconque était redirigé vers la capital, où se trouve les datacenters hébergeant les applications métiers,

- le service O3b a démarré le 09.12.2017 suivant la demande de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication de mise en service pour la fête nationale du 11.12.2017. Les trois premiers mois de bande passante ont été fournis gratuitement par SES (09.12.2017 – 08.03.2018). Le projet BKF/021 a pris en charge les 12 mois suivants (09.03.2018 – 08.03.2019). Le contrat commercial entre SES et l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication pour la bande passante O3b a démarré le 09.03.2019 et a été résilié par l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication le 08.03.2021. Il faut aussi noter que fin 2019 l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication avait demandé un ralentissement des augmentations graduelles et SES TechCom avait accédé à négocier, néanmoins l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication a finalement abandonné cette demande car un avenant au contrat de bande passante entre SES et le ministère de l'Économie, des finances et du développement allait être très complexe et lente du point de vue bureaucratique ;
- en dehors du satellite (Cœur du Réseau), SES n'a jamais eu une préférence technologique en ce qui concerne les réseaux d'accès et de distribution. SES s'est limité à présenter plusieurs choix à l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication (Telrad, Radwin, Infinet, etc.) et à déployer la solution technologique d'accès et de distribution retenue par l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication ;
- l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication a changé l'architecture IP à plusieurs reprises. L'architecture IP avait été initialement agréée en septembre 2017 lors de l'atelier à Ouaga entre les ingénieurs réseaux de SES et de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication, mais début 2018 l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication l'a modifiée. Un nouvel atelier à Ouaga a été nécessaire en mai 2018, les modifications demandées par l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication prise en compte et l'architecture finale agréée. Cependant en septembre 2019 l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication change d'avis et modifie complètement l'architecture, un nouvel atelier a été nécessaire et des modifications apportées. Pendant les négociations de l'Avenant no. 3 en voyant que l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication avait besoin d'appui pour harmoniser l'ensemble à niveau IP (BKF/021, RESINA, GCloud, etc.), configurer les serveurs DHCP, établir les Intercos, etc., SES avait proposé un volet IP pour ces tâches hors la portée originale, mais c'était refusé par l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication ;
- par rapport aux licences des outils de monitoring, l'outil de monitoring NetXMS fourni par SES est open source, le portail Victron mise en place dans le cadre du BKFSOL s'agit d'un site web non-payant pour les clients qui ont acheté de modules de monitoring Victron ;
- l'absence de vigiles sur certains sites dont a un fort impact sur la pérennité du réseau. En effet plusieurs panneaux solaires du batch#2 (BKFSOL) ont été vandalisés ;
- à ce jour-là (9 juin 2021), SES n'a pas reçu un communiqué formel écrit de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication avec les réserves que le comité de réception aurait constaté pendant la campagne de réception. Et c'est malgré l'insistance de SES à avoir leur feedback avant la clôture du projet le 8 mars 2021. SES tiens à rappeler que la 1ère phase de la campagne de réception a eu lieu du 21 au 31 décembre 2020 (c.à.d. il fait six mois) et la 2ème phase s'est déroulée du 3 au 14 février 2021 (c.à.d. il fait quatre mois). En absence de feedback de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication, SES a confié leur temps entre janvier et mars 2021 à lever et à documenter les réserves listées par ses équipes qui accompagnaient le comité de réception, réserves constatées aussi par l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication, dont devraient faire partie de leur liste et avoir été communiqués.